

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021 A 18 H 30

MEMBRES ELUS	:	19
MEMBRES EN FONCTION	:	19
MEMBRES PRESENTS	:	16
MEMBRES ABSENTS	:	03

### MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT  
Maire  
Mme Isabelle HALTER  
M. Bernard BECK  
Mme Martine FOHR  
Mme Martine HALTER  
Adjoints  
Mme Joelle SCHOTT  
M. Daniel TREIBER  
M. Christian SCHOTT  
Mme Nathalie STEINMETZ  
M. Daniel BITZ  
Mme Mireille SCHNEIDER  
Mme Frédérique STUDER  
M. Christophe EISENMANN  
M. Jérémie SCHNEIDER  
M. Julien ANSTETT  
M. Nicolas HALTER  
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK  
Mme Agnès FISCHER, pouvoir à Mme Martine FOHR  
Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à M. Daniel BITZ

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

\*\*\*\*\*

La convocation pour la séance a été transmise le 12 février 2021 séparément à tous les membres du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire propose de rajouter le point suivant : XVI – Balayage mécanique des voies communales. Ce rajout est approuvé à l'unanimité.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2021**

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
approuve le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021.

## **II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Isabelle HALTER, en qualité de secrétaire de séance.

## **III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

### **CONVENTION AVEC ORANGE – MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAU – RUE PRINCIPALE**

Cette convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en souterrain des réseaux téléphoniques aériens situés rue Principale à Schirrhein, dans la tranche 1 du programme de voirie de la CAH.

Prestations réalisées par Orange :

Ingénierie : plan de génie civil, validation technique d'étude des installations, assistance technique lors de la réception des installations.

Câblage : étude relative au câblage de communications électroniques, travaux de pose et dépose du câblage.

Le coût de ces prestations, à charge de la commune de Schirrhein, s'élève à 15 828,95 € net.

#### **IV. COMMISSIONS COMMUNALES**

. Il est donné lecture des comptes - rendus des dernières réunions de la commission «travaux – urbanisme» :

##### Réunion du 14.12.2020

Sujets : 1. Projet zone de loisirs (Aire de jeux et skate-park)  
2. Extension préau et cour de l'école élémentaire.

##### **1. Projet zone de loisirs (Aire de jeux et skate-park)**

Présentation de l'étude préliminaire préparée par la société PARENTHÈSE (maître d'œuvre), permettant de visualiser les différentes structures existantes.

Emplacement des projets : À l'arrière du terrain de tennis, dans l'espace forestier pour l'aire de jeux et entre le terrain de foot synthétique et le terrain de tennis pour le skate-park.

##### AIRE DE JEUX :

Budget 100 000 €

Pour info, le terrassement devra se faire par aspiration, afin d'éviter de blesser les racines des arbres. Certains arbres seront à abattre avant le début des travaux (périssant), voir plan topo.

Les agrès seront adaptés à l'environnement boisé. L'aire de jeux doit être avant tout fonctionnelle & pratique. Intégration des agrès dans les arbres.

Structures souhaitées par les membres de la commission :

6 – 12 ans : Tourniquet en bois, tyrolienne, filet vertical, passerelle (filet), balançoires multiples, toboggan dans les arbres, cabane dans l'arbre.

-6 ans : jeux sur ressort, petit toboggan, tube et petite cabane au sol.

Options : Poubelles, bancs, tables...

Doit-on clôturer le site ? Si oui, comment ? Accès au site avec portillon de sécurité auto-fermant.

Vérifier si accès PMR obligatoire ?

Le revêtement du sol amortissant sera en copeaux de bois recyclés. Possibilité de broyer des branches, préparer le mulch et créer l'aménagement en régie et/ou par une action citoyenne (avec les agents, des riverains et des élus).

## SKATE-PARK :

Budget 50 000 €

Création d'un PUMPTRACK, c'est-à-dire un espace avec des parcours de bosses et de virages relevés, un peu comme un parcours de motocross, mais pour les VTT, skate, roller, ...

Définir avec PARENTHÈSE, les différents aménagements possibles, les couleurs et les matériaux utilisés.

Est-il possible de créer un PUMPTRACK en enrobé ? Définir rdv avec EJL !

Accès mutualisé pour le skate-park et l'aire de jeux ? À définir.

## **2. Extension préau et cour de l'école élémentaire.**

Présentation des plans conçus par le cabinet d'architecture Walther, à Haguenau.

Extension de la cour suite aux travaux du périscolaire qui sera construit entre l'école et les appartements.

Un agrandissement de la cour vers la rue des Écoles (débordement sur trottoir) est prévu ainsi que l'extension du préau actuel. Une structure auvent sera installée (ouverte), permettant de garder une transparence.

Réunion du 20.01.2021

### Ordre du jour : Aire de jeux et skate-park.

Présentation de l'étude préliminaire du projet "Zone de loisirs", par M. Nicolas EHRHARD de la société Parenthèse urbaniste/paysagiste.

Proposition d'aménagement et choix des matériaux.

### **Organisation générale du projet**

- Modification de l'accès depuis l'espace entre la salle polyvalente et le terrain de foot.
- Conservation de l'accès de service le long du tennis depuis la rue du Foyer
- Mettre en place une chicane au niveau de l'accès au parcours de santé depuis la rue du Foyer
- Installation d'une clôture grillage à mouton ht 160-180 depuis le panneau parcours de santé rue du Foyer jusqu'à l'axe du but du terrain de foot. Portillon avec fermeture automatique à prévoir pour l'accès au parcours de santé.
- Mise en place d'une glissière bois à l'arrière du stationnement pour éviter les passages de motocyclettes
- Doubler cette glissière de plantations arbustives (la commune peut s'en charger) à chiffrer quand même.
- Pump track s'arrêtera au droit de la clôture du tennis.

- Chiffrage des chemins en stabilisé avec planche à pourrir séparément. La commune peut réaliser le cheminement en stabilisé.
- Les sols des surfaces aire de jeux : mulch résineux pour les éléments ou le mulch spécifique n'est pas nécessaire. Délimitation avec une planche à pourrir.
- Pas de fontaine à boire
- La commune étudie la possibilité de mettre une cabane amovible ou non pour la petite restauration. (Amenée de l'eau, l'électricité, assainissement,?) Pas compris dans notre mission actuelle.
- Voir comment on peut limiter l'accès aux mobylettes depuis les espaces de part et d'autre de la salle polyvalente.

**Aire de jeux validation du fabriquant Kompan brut sans lasure :**

- Tyrolienne simple : NRO 874
- Plateforme de départ : NRO 878
- Parcours d'équilibre : NRO 860
- Cabane petits : NRO 406 proposer variante NRO 418 renardière
- Ressorts (3 unités) : NRO 101 +NRO 102 + NRO 103
- Bascule : NRO 105
- Cabane moyen NRO 2010 / Variante NRO 2009 / Variante NRO 2005 / Variante NRO 2004 avec toboggan ?
- Nid d'oiseau : NRO 906
- Balançoire double : NRO 904
- Pas de structure intégrée aux arbres
- Pierre d'escalade (va se renseigner)

**Mobilier :**

- Banc en acier léger facile à sécher sous les arbres
- Corbeille de la même gamme (mmcité quinbin) a plu.
- Arceaux vélos à proximité de l'aire de jeux.
- Banquette range vélo en béton ou pierre naturelle + corbeille identique aire de jeux
- Assis debout à poser au niveau du pump track

**Pump track**

- Pump track en enrobé est validé
- Départ ou arrivée avec un module de skate / rampe, slide.
- Gestion des talus important de manières plantées le reste engazonné
- Réalisation d'une noue d'infiltration en galet recouverte de terre et semée au cœur du circuit + plantation d'arbres si possible
- Accroche avec le cheminement
- Distance de 3m avec le grillage du tennis et du terrain de football.

## Réunion du 27.01.2021

Ordre du jour : Extension cour école élémentaire, hall de stockage + containers, rideau séparation salle polyvalente, voirie, élagage des arbres, divers.

### **1. Extension de la cour de l'école élémentaire : ~167 m<sup>2</sup> supplémentaires.**

Présentation du plan de l'extension avec préau. Estimatif : 152 200 € HT  
Coût du projet trop élevé pour l'ensemble de la commission.

Présentation du plan de l'extension sans préau, mais avec une ouverture dans le mur du préau existant. Estimatif : 60 300 € HT

La commission demande une 3<sup>ème</sup> version, sans ouverture dans le mur du préau et en réduisant la surface de l'extension (- 30 m<sup>2</sup> environ). En cours de demande.

### **2. Hall de stockage + déplacement containers :**

Présentation des devis (LORALTEC & ADEquip) pour les racks et étagères (~3500 € HT) et des devis pour gerbeurs/transpalettes. Concernant le gerbeur, voir avec Christophe EISENMANN pour relancer la société AMR.

Pose des étagères/racks en régie.

Déplacement des containers du dépôt municipal à la "Chocolaterie", par MEDIACO avec une semi-remorque et une grue. RANGEMENT À PRÉVOIR AVANT TRANSPORT.

Les containers serviront à y stocker la grande tribune utilisée par les associations.

Travaux à prévoir avant pose : terrassement et fondation.

Les 2 containers seront placés côté à côté.

Un quai de déchargement reste à chiffrer.

### **3. Rideau de séparation salle polyvalente :**

Demande de la part du Tennis de Table et du Basket, pour refixer un rideau de séparation dans l'ancienne salle, permettant de pratiquer des activités sur le même créneau horaire sans nuisance.

Dimension des rideaux : 2 x 12 m sur une hauteur de 5.60 m.

Utilisation de l'ancien rail de fixation encore sur place.

2 devis :      SATD à 4250 € HT avec montage  
                  Intersport à 3470 € HT sans montage (uniquement livraison)

Préférence de la commission pour le rideau SATD avec montage, permettant de se décharger des problèmes de montage et de la location d'une nacelle.

#### **4. Voirie :**

Informations concernant les prochains travaux de voirie.

Carrefour ZERR-FORÊT, travaux prévus du 22 Février au 26 Mars. Mise en place d'un plateau, d'espaces verts et d'un trottoir traversant.

La rue de la Forêt sera barrée durant cette période, avec déviation par rue Kirchlach et/ou Renard.

La rue Zerr sera exceptionnellement à double sens pour les 2 riverains de cette voie.

Rue du RENARD, projet voie à sens unique + matérialisation d'un trottoir côté impair.  
Lettre aux riverains pour sondage en cours.

#### **5. Élagages :**

Besoin de nettoyer, tailler et élaguer les arbres autour de l'école élémentaire, la salle polyvalente, près du terrain de tennis et dans la cour de l'école maternelle.

2 devis :      ONF, 15 000 € HT, sans détail, ~400 € HT/arbre  
                  HOLTZINGER, 8 500 € HT, avec détail des arbres

Évacuation du bois et des branches par les intervenants.

#### **6. Divers :**

Demande de devis pour installation d'un local poubelles à la salle polyvalente, par DEIS, serrurier de Schirrhein.

Structure en tôle galva perforée en carré 5x5 cm, toit et porte avec serrure.

Devis en cours.

Vérifier étanchéité des logements de "l'ancienne Poste", sur les balcons et au niveau du toit plat de la cage d'escalier.

Contacter Ried Étanche et Carcé pour offre de prix.

#### Réunion du 10.02.2021

Présentation du plan global avec l'implantation du pumptrack, des différentes structures de jeux et des accès à la zone de loisirs.

##### **1. Pumptrack :**

Proposition du parcours et aménagement. Le circuit en enrobé convient à l'ensemble des élus. Par contre il a été demandé de réorienter le pumptrack. (Tourner à 180°).

##### **2. Aire de jeux :**

Les structures conviennent aux élus. Il a été demandé d'avancer l'ensemble de l'aire de jeux vers le stade de foot, pour s'éloigner de la route et des habitations.

Monsieur Ehrhard renvoie le plan rapidement en modifiant l'emplacement des agrès et les voies de circulation.

### **3. Intervention :**

Joseph SCHITTER s'inquiète des nuisances sonores de jour comme de nuit. Il espère que les jeunes ne viennent pas "squatter" le pumptrack le soir. Il demande si l'espace sera clôturé ?

Les élus ont répondu que la zone ne sera pas clôturée dans un premier temps, travaux qui pourront se faire par la suite si besoin. La zone ne sera pas éclairée.

Réunion du 16.02.2021 (périscolaire de l'école maternelle)

Ordre du jour : Aménagement des locaux périscolaires de l'école maternelle.

### **1. Présentation des projets V1 & V2 :**

Projection et description des plans (hypothèse 1 & 2).

Au RDC, la salle de motricité sera remplacée par le réfectoire et la cuisine. Une zone de livraison et un local poubelles sont prévus dans la cour (côté). Deux parkings seront supprimés.

Au 1<sup>er</sup> étage, la salle 1 sera dorénavant la salle de motricité, la salle 2 sera utilisée pour l'art plastique et un espace bibliothèque, la salle 3 accueillera les animations du périscolaire et servira aussi de salle de projection à l'école, la salle 4 repasse en dortoir.

Le cagibi permettra d'accueillir la directrice du périscolaire.

Obligation de créer une passerelle "issue de secours" accessible aux 2 locaux.

### **2. Échanges et avis :**

L'implantation de la salle de restauration et de la cuisine au RDC semble être la meilleure solution. Techniquelement, tous les tuyaux passeraient par le vide sanitaire. Accès facile au traiteur...

Dans la salle 3 (salle mutualisée), demande qu'un espace soit réservé à l'école maternelle + installation d'armoires à clés pour du rangement.

Demande d'informations concernant les activités du périscolaire en salle 3 ?

Demande d'installation d'un vidéoprojecteur par la CAH ?

L'école maternelle aimerait garder le cagibi du 1<sup>er</sup> étage pour ranger des affaires. Prévoir la création d'une porte entre le couloir et le cagibi.

La directrice Madame ROSIO est d'accord de partager son bureau avec celui de la directrice du périscolaire.

Comment se dérouleront l'accueil du matin et du soir ? Voir avec CAH.

Concernant le local poubelles et les déchets : À quoi va ressembler le local ? Fréquence d'enlèvement des déchets ? Car en limite de propriété, il faut éviter que les odeurs gênent les voisins !

Revoir la conception et le cheminement de l'escalier de secours (identique à passerelle avant) et déplacer le grillage de séparation entre la zone de livraison et la cour de l'école.

Durée des travaux ?

## . Projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Le 30 janvier 2021 une réunion a eu lieu entre les professionnels de santé intéressés par le projet MSP et le maire de Schirrhein.

Lors de cette rencontre, ont été abordés :

- les besoins, attentes et questionnements des professionnels quant au projet architectural,
- la nécessité de créer un dispositif associatif pour une gestion comptable des subventions allouées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le cadre de l'accompagnement du projet de labellisation et de création de la MSP.

Les professionnels libéraux médicaux et paramédicaux locaux inscrits dans la démarche d'action coordonnée en MSP sont les Dr Aubry, Metzler, Duverneix; les deux cabinets infirmiers « Mapps-Kobel » et « Rischmann- Metzler- Ziegler », le cabinet de kinésithérapeutes de Melanie Rischmann.

D'autres professionnels libéraux, diététicienne, pharmacienne, psychologue, ostéopathe,...intégreront également ce travail en MSP.

Dans l'immédiat, il manque un ou deux dentistes mais une nouvelle communication sera faite à la faculté dentaire de Strasbourg pour informer les étudiants en fin d'étude susceptibles d'être intéressés.

Des prestataires légistes et autres ont répondu à l'appel à candidatures de l'ARS sur la base d'un cahier de charges pour réaliser un accompagnement des professionnels pour le versant juridique avec création d'une SISA (Sté Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) et le versant architectural.

Une analyse des offres est en cours pour permettre un choix judicieux du prestataire qui réponde aux critères fixés et aux besoins de la future équipe de la MSP.

Une fois le prestataire choisi, le calendrier des interventions sera fixé.

Les retours pour les cahiers de charge concernant la rédaction du projet de santé et professionnel et celui pour le système informatique sont en attentes réception.

Une coordinatrice pour la MSP ne pourra être formée qu'à partir du moment où le projet de soin sera rédigé à savoir, cet automne probablement.

## **V. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Le conseil municipal,

. vu les projets de comptes administratifs présentés par Mme Isabelle HALTER, adjointe au maire,

. entendu les explications du maire,

à l'unanimité des membres présents, en l'absence momentanée du maire,

décide

. d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2020 présentés comme suit :

. d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, soit un montant de 235 363,97 € au financement de la section d'investissement de l'exercice 2021 et charge le maire d'émettre le titre de recette correspondant à l'article 1068 « Réserves – excédent de fonctionnement capitalisé »

### **. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	929 391,46 €
Recettes :	<u>1 165 028,43 €</u>
Excédent :	235 636,97 €

#### Section d'investissement :

Dépenses :	561 749,47 €
Recettes :	<u>1 287 253,90 €</u>
Excédent :	725 504,43 €

Investissement – crédits reportés sur l'exercice 2021 : 139 000,00 €

#### Résultat cumulé de clôture :

Fonctionnement – excédent :	235 636,97 €
Investissement – excédent :	<u>725 504,43 €</u>
Excédent de clôture :	961 141,40 €

## . COMpte ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNexe DU LOTISSEMENT «LES MYRTILLES » - TRANCHE 4

Fonctionnement :

Dépenses :	400 362,52 €
Recettes :	<u>227 988,68 €</u>
Déficit :	172 373,84 €

Investissement :

Dépenses :	0
Recettes :	<u>341 367,40 €</u>
Excédent :	341 367,40 €
Excédent de clôture :	168 993,56 €

## VI. COMPTEs DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2020

Le conseil municipal,

Considérant la conformité des écritures et résultats des comptes de gestion du trésorier municipal, comptable, du budget principal et du budget annexe du lotissement «Les Myrtilles», tranche IV, avec la comptabilité administrative et budgétaire de l'ordonnateur,

décide, à l'unanimité des membres présents,

d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2020 présentés par le trésorier de Haguenau.

## VII. CREDITS SCOLAIRES – ANNEE 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir en 2021 les crédits scolaires à leur valeur en vigueur en 2020, à savoir 35,00 € par élève.

## VIII. HALL ASSOCIATIF – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN A L'INVESTISSEMENT

Le maire fait part au conseil municipal de la délibération du conseil municipal de Schirrhoffen du 21.10.2020 par laquelle il a été décidé que la commune de Schirrhoffen ne participerait pas à l'intégralité du coût de l'investissement du hall associatif de stockage.

La commune de Schirrhoffen ne participerait qu'à hauteur de 14 493,00 €, montant issu d'une présentation de l'estimatif du projet en réunion de la commission intercommunale du 25.03.2019, soit 115 942,50 € H.T.

En raison d'un certain nombre d'imprévus et d'aléas (nécessité de déviation de réseau d'eaux pluviales, aménagement d'une voie d'accès carrossable), le projet s'est finalement élevé à 193 800,- € H.T.

Ces surcoûts n'ont malheureusement pas été présentés en commission intercommunale, celle-ci ne s'étant réunie que le 21.07.2020, pour la première fois depuis le 25.03.2019.

Les élus de Schirrhoffen estiment n'avoir pas été suffisamment associés à l'évolution de ce projet.

Le maire regrette, et constate que c'est la première fois que les élus de Schirrhoffen par mauvaise foi, n'acceptent pas de participer à hauteur du prorata de la population, du coût réel d'un investissement destiné aux associations de la commune. Le maire rappelle que les plans de financement sont souvent réalisés sur des estimatifs et par ce fait qu'il peut y avoir des moins ou des plus-values.

Le maire rajoute que l'intérêt collectif n'a pas été respecté. L'heure à l'harmonisation et à la mutualisation dans ce contexte s'éloigne. Ce n'est pas pour autant que la commune de Schirrhein cessera de pratiquer la politique de la main tendue.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer quant à l'acceptation du montant du financement proposé par la commune de Schirrhoffen, soit 14 493,00 €.

Le conseil municipal,

par 18 voix pour

1 abstention (M. Daniel TREIBER)

décide d'accepter la participation d'un montant de 14 493,- € de la commune de Schirrhoffen à l'opération d'investissement : «construction d'un hall de stockage associatif».

## **IX. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – RAPPORT 2020**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020. Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'inscrit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport après chaque transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération ou de restitution de compétences aux communes membres. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations de charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH. Deux autres évaluations de charges étaient intervenues après de nouveaux transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En 2020, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation de charges à la suite du transfert de la compétence « Eaux pluviales » par les communes membres de l'ex Communauté de communes de Brumath.

Dans sa séance du 23 novembre 2020, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges au titre de cette compétence nouvellement transférée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce rapport.

Le conseil municipal,

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**ADOPTE**, à l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'année 2020, qui est annexé à la présente délibération.

## **X. URBANISATION DE LA ZONE «NEUEN ACKER» - CONVENTION EPF**

Le conseil municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

**VU** le règlement intérieur du 16 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

**VU** les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

**VU** le courriel de sollicitation adressé par la Commune de SCHIRRHEIN à l'EPF d'ALSACE le 23 janvier 2020,

à l'unanimité des membres présents,

décide :

- . de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les parcelles de terrain situées à SCHIRRHEIN, 18 rue de Marienthal et au lieudit « Neuen Acker », figurant au cadastre sous-section AE numéro 128 et section 1 numéros 60 et 66 d'une superficie totale de 01 ha 01 a 77 ca, en vue d'y aménager une réserve foncière destinée à terme à accueillir un projet de lotissement à vocation d'habitat ;
- . d'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier du bien annexé à la présente délibération et d'autoriser le maire à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **XI. AMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE – TRANCHE 1 – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - CAH**

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 24.09.2020 la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique et d'installation d'un feu «récompense», dans la 1<sup>ère</sup> tranche de réaménagement de la rue Principale, avait été confiée à la CAH – territoire de Bischwiller, par convention.

En complément de cela il y a également lieu de mettre en place la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement.

Celle-ci précise essentiellement les compétences concernées, entre la commune et la CAH, par catégorie de travaux, et les montants estimatifs.

Une somme globale de 105 514,- € H.T. serait à charge de la commune de Schirrhein, à savoir :

- . Enfouissement réseau téléphonique : 79 167,- €
- . Mise en place d'un feu «récompense» : 25 000,- €
- . Frais annexe : 1 347,- €

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de convention.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

- . approuve la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement, entre la CAH et la commune de Schirrhein, telle qu'elle figure en annexe
- . autorise le maire à signer celle-ci et à effectuer toutes démarches y afférentes.

## **XII. AMENAGEMENT – EXTENSION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

### **A/ APPROBATION DU PROJET**

Le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la cour de l'école élémentaire, tel qu'il a été établi par le cabinet WALTHER de Haguenau, maître d'œuvre, et ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission travaux & urbanisme.

Il s'agit d'une extension de la cour, côté rue des écoles (déplacement de la clôture), et par ailleurs de la création d'une ouverture dans le mur latéral du préau.

Le projet est estimé à 60 300,- € H.T., hors honoraires.

Le maire invite le conseil municipal à approuver ce projet.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve le projet d'aménagement et d'extension de la cour de l'école élémentaire, tel qu'élaboré par le maître d'œuvre.

### **B/ PLAN DE FINANCEMENT**

Le maire fait savoir au conseil municipal que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 40 % et de la participation de la commune de Schirrhoffen, s'agissant d'un équipement intercommunal.

Il invite le conseil municipal à approuver le plan de financement correspondant.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve le plan de financement du projet d'aménagement – extension de la cour de l'école élémentaire, comme suit :

Montant H.T. hors honoraires : 60 300,- €

Dont :

- |   |            |
|---|------------|
| . Etat, subvention DETR 40 % :            | 24 120,- € |
| . Commune de Schirrhoffen :               | 9 045,- €  |
| . Autofinancement commune de Schirrhein : | 27 135,- € |

## C/ DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT (DETR)

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

- . approuve la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 40 % du coût H.T. du projet d'aménagement – extension de la cour de l'école élémentaire.

## XIII. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Le maire indique que l'article L 2123 – 18 – 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) offre la possibilité de remboursement des frais de déplacement des élus «pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune – ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci».

Le maire propose de mettre cette disposition en place, et de fixer les taux d'indemnisation prévus par arrêté du 3 juillet 2006, pour les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide :

- . d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, la possibilité de remboursement des frais de déplacement des élus tel que prévu par l'article L 2123 – 18 – 1 du CGCT, sur la base du barème de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels de l'Etat.

## XIV. COMITE CONSULTATIF «COMMUNICATION»

Le maire rappelle que l'article L 2143 – 2 du CGCT donne la possibilité au conseil municipal de «créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil».

Il propose de mettre en place un comité consultatif «communication», dont la vocation sera essentiellement de contribuer à la rédaction du bulletin municipal semestriel.

La composition en serait la suivante, dont la présidence serait assurée par le maire :

. la commission communale «communication» (Mmes Isabelle HALTER, Martine FOHR, Nathalie STEINMETZ, Frédérique STUDER, M. Julien ANSTETT)

. membres extérieurs au conseil municipal :

Mme Christel BUCHEL, ancienne adjointe

M. André WILHELM, maire honoraire

M. Jean-Michel STEINBACH, correspondant local des DNA.

Le conseil municipal approuve la composition de ce comité consultatif à l'unanimité des membres présents.

## **XV. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UNE ATSEM**

Le maire fait savoir au conseil municipal qu'il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de service rémunérée de Mme Vanessa MATHEIS, ATSEM. En effet, jusqu'à présent l'intéressée effectuait 21,5 heures de travail hebdomadaires, rémunérées 17 heures, en raison de l'application de la règle du «lissage» sur l'année des jours de congés excédentaires.

Depuis peu, l'intéressée travaille 25 heures, induisant une rémunération hebdomadaire de 20 heures.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette modification.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve, avec effet du 1<sup>er</sup> mars 2021, la mise en place d'une durée hebdomadaire de service rémunérée de 20 h 00, en faveur de Mme Vanessa MATHEIS, ATSEM contractuelle.

## **XVI. BALAYAGE MECHANIQUE DES VOIES COMMUNALES**

Le maire rappelle au conseil municipal que l'entretien des caniveaux et trottoirs constitue une nécessité importante, notamment pour permettre l'écoulement des eaux pluviales.

Selon l'usage local, les riverains assurent le maintien des trottoirs et caniveaux dans un état de propreté convenable, par un balayage manuel régulier.

Ces dernières années il a cependant été constaté que cet entretien n'était plus assuré aussi efficacement que par le passé, notamment pour des raisons de sécurité liées l'augmentation de la circulation.

Les services de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ont été contactés pour assurer, semestriellement, un balayage mécanique des voies communales. La fréquence pourrait éventuellement être augmentée aux mêmes conditions tarifaires.

Pour information, la prestation semestrielle s'élèverait à 1 263,75 € H.T. Une option supplémentaire pour « prestation de désherbage avec enherbement conséquent » pourra s'y rajouter pour 360,12 € par demi-journée.

Une convention serait à mettre en place entre la commune et la CAH.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver l'exécution de cette prestation par la CAH.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide :

- . d'adhérer, avec effet du 1<sup>er</sup> mars 2021, à la prestation «balayage» de la CAH
- . d'approuver la convention correspondante, entre la commune de Schirrhein et la CAH, telle qu'annexée à la présente délibération
- . d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- . d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention susdite, ainsi que tous les documents y afférents.

## **XVII. INFORMATIONS**

### **ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES**

Celles-ci auront lieu simultanément les 13 et 20 juin prochain.

Selon les possibilités et contraintes en vigueur, il est envisagé d'organiser les scrutins à l'ESC.

## DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

- . Terrain de 7,01 ares, 16, rue des Chaumières
- . Maison sur terrain de 4,00 ares, 129, rue Principale
- . Maison sur terrain de 2,53 ares 2, rue du Gros-Chêne
- . Maison sur terrain de 6,50 ares, 30, rue Principale
- . Terrain de 6,00 ares, 23, Impasse du Puits
- . Terrain de 33,49 ares, 23, Impasse du Puits
- . Maison sur terrain de 4,37 ares, 1, rue Boschweg
- . Maison sur terrain de 5,69 ares, 17, rue Principale
- . Maison sur terrain de 11,00 ares, 21, Impasse du Puits
- . Maison sur terrain de 5,32 ares, 27, rue Kirchlach
- . Maison sur terrain de 3,72 ares, 48, rue Principale
- . Terrain de 9,37 ares, Chemin Creux

## RETROSPECTIVE COMMUNALE

20.11. Réunion périscolaire école élémentaire – 70 places

21.11. Réunion Comité «Harzknubbe»

Séminaire des maires – CAH

23.11. Réunion CLECT

28.11. Visite de Mme la Maire de WINTERSHOUSE – Mme Christine OTT – DOLLINGER

01.12. Réunion du conseil d'administration du collège Albert Camus

02.12. Conférence des Maires

04.12. Réunion technique avec les services de la CAH

10.12. Conclusion du partenariat CAH / Chambre d'Agriculture / Ferme SCHOTT Christian

14.12. Réunion concernant le périscolaire de l'école maternelle

14.12. Réunion de la commission «travaux & urbanisme»

15.12. Conseil communautaire CAH

16.12. Réunion de la commission «communication»

19.12. Réunion du comité «Harzknubbe»

21.12. Réunion extension réseau transport RITMO

22.12. Petit-déjeuner avec le personnel communal et remise d'un coffret

28.12. Signature du dernier acte de vente « Lotissement Myrtilles - tranche IV»

06.01. Conseil des maires CAH

08.01. Rencontre avec M. Cédric GENTNER – Président du conseil d'administration du crédit mutuel

09.01. Mariage de M. Alfred KAISER et Mme Anne-Elise KAEHLIN

18.01. Réunion technique avec les services de la CAH

18.01. Réunion du conseil municipal «point unique»

- 20.01. Réunion de la commission «travaux & urbanisme»
  - 26.01. Réunion du conseil d'administration du collège Albert Camus
  - 30.01. Réunion concernant la MSP avec les professionnels de la santé
  - 04.02. Conseil communautaire CAH à Ohlungen
  - 05.02. Réunion de point d'étape avec les agents de la commune
- 
- 06.02. Rencontre avec Mme la Maire de Schirrhoffen – Mme Christine HEITZ
  - 08.02. Réunion COPIL périscolaire «virtuel»
  - 10.02. Réunion de la commission «travaux & urbanisme»
  - 13.02. Réunion du comité «Harzknubbe»
  - 15.02. Réunion avec le CAUE concernant l'aménagement du cimetière
    - Réunion de la commission «travaux & urbanisme»
    - Réunion du bureau de l'Association Foncière
  - 16.02. Réunion avec les enseignantes de l'école maternelle pour la présentation du périscolaire à l'école maternelle